

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames DELOT M. – DEROUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE.

Messieurs ALLARD (suppléant de Mme BOURROTTE) - BAILLET- BLANCHET – BOUCHERON – CARRA – CHEVALIER – CORNIOT – COURSIMAULT - DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU G. – DELOT Y - FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – JUSSOT – LEPRUN – MAILLARD – MORLE – MORINIERE – PARIGOT - PORCHER – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – TIRARD.

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mesdames BUCINA - DA COSTA – DELCROIX et Messieurs BIOT – BLAUVAC – DELAGNEAU D. - QUERET

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames DE BRUIN – TYSON et Messieurs CLERIN – DELAVAUT – GAILLOT M. - MATIVET

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – INSTRUCTION DROIT DES SOLS – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONT SAINT SULPICE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 abstention (M. FERRAG) et 41 voix pour :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du service commun d'instruction Autorisations Droits des Sols avec la commune du Mont Saint Sulpice
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature dudit avenant

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – TARIFS 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 8 voix contre (M. ALLARD suppléant de Mme BOURROTTE, M. CARRA avec le pouvoir de Mme DA COSTA, M. COURSIMAULT avec le pouvoir de M. BLAUVAC, M. JUSSOT, M. MORLE, M. QUOIRIN), 6 abstentions (Mme DEROUELLE, M. BOUCHERON, M. DELAGNEAU G., M. FERRAG, M. MAILLARD, M. RAMON) et 28 voix pour :

- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs d'EAU POTABLE votés en 2024 par les communes et/ou syndicats pour la première facturation tels que définis dans le tableau ci-dessous avec application du prorata temporis pour les parts fixes ;
- **APPROUVE** les tarifs d'EAU POTABLE pour l'année 2025 tels que définis dans le tableau ci-dessous avec application du prorata temporis pour les parts fixes ;

	TARIFS 1 ^{ERE} FACTURATION ANNEE 2025 <i>Reprise des Tarifs votés par les communes et syndicats</i>			TARIFS 2 ^{EME} FACTURATION ANNEE 2025	
	Part fixe CCSA	Prix du m ³ CCSA		Part fixe CCSA	Prix du m ³ CCSA
Communes couvertes par le SIAEP de la Région de Saint Florentin	87,00 €	1,75 €		87,00 €	1,75 €
Beaumont	0,00 €	0,92 €		40,00 €	0,92 €
Bellechaume	25,00 €	1,88 €		40,00 €	1,99 €
Brienon-sur-Armançon	42,00 €	2,33 €		42,00 €	2,74 €
Chailley	0,00 €	0,0091 €		40,00 €	0,01 €
Champlost	42,00 €	2,00 €		42,00 €	2,00 €
Chemilly / Yonne	0,00 €	0,92 €		40,00 €	0,92 €
Esnon	45,00 €	1,50 €		45,00 €	1,50 €
Hauterive	25,00 €	0,4361 €		40,00 €	0,43 €
Héry	5,49 €	0,44 €		40,00 €	0,44 €
Lasson	60,00 €	0,97 €		60,00 €	0,97 €
Mercy	30,00 €	1,50 €		40,00 €	2,03 €
Mont-Saint-Sulpice	40,00 €	1,20 €		40,00 €	1,73 €
Neuvy-Sautour	30,00 €	2,00 €		40,00 €	2,00 €
Ormoy	50,00 €	1,50 €		50,00 €	1,54 €
Paroy-en-Othe	72,00 €	2,05 €		72,00 €	2,05 €
Saint-Florentin	15,00 €	1,16 €		40,00 €	1,35 €
Seignelay	0,00 €	0,6459 €		40,00 €	0,65 €
Venizy	45,00 €	1,97 €		45,00 €	2,21 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 6 voix contre (M. CARRA avec le pouvoir de Mme DA COSTA, M. COURSIMAULT avec le pouvoir de M. BLAUVAC, M. MORLE, M. QUOIRIN), 8 abstentions (Mme DERUELLE, M. ALLARD suppléant de Mme BOUROTTE, M. BOUCHERON, M. DELAGNEAU G., M. FERRAG, M. JUSSOT, M. MAILLARD, M. RAMON) et 28 voix pour :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF votés en 2024 par les communes et/ou syndicats pour la première facturation tels que définis dans le tableau ci-dessous avec application du prorata temporis pour les parts fixes ;
- **APPROUVE** les tarifs d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'année 2025 tels que définis dans le tableau ci-dessous avec application du prorata temporis pour les parts fixes ;

	TARIFS 1 ^{ERE} FACTURATION ANNEE 2025 Reprise des Tarifs votés par les communes et syndicats		TARIFS 2 ^{EME} FACTURATION ANNEE 2025	
	Part fixe CCSA	Prix du m ³ CCSA	Part fixe CCSA	Prix du m ³ CCSA
	Base	Base	Base	Base
Beaumont	0,00 €	1,80 €	40,00 €	1,80 €
Bellechaume / Hameaux de Champlost	25,00 €	1,90 €	40,00 €	2,01 €
Brienon-sur-Armançon	0,00 €	2,57 €	40,00 €	2,98 €
Chailley	0,00 €	0,00 €	40,00 €	0,00 €
Champlost	0,00 €	2,10 €	40,00 €	2,10 €
Chemilly-sur-Yonne	0,00 €	0,6897 €	40,00 €	0,69 €
Chéu	35,00 €	1,30 €	40,00 €	1,52 €
Germigny	45,00 €	2,40 €	45,00 €	3,10 €
Hauterive (y compris SIVU)	50,00 €	2,3112 €	50,00 €	2,31 €
Héry (y compris SIVU)	25,50 €	1,7678 €	40,00 €	1,77 €
Mercy	30,00 €	4,50 €	40,00 €	4,50 €
Neuvy-Sautour	0,00 €	1,60 €	40,00 €	1,60 €
Ormoy	50,00 €	1,65 €	50,00 €	1,69 €
Paroy-en-Othe	60,00 €	0,00 €	60,00 €	0,88 €
Saint-Florentin	0,00 €	0,00 €	40,00 €	0,00 €
Seignelay (y compris SIVU)	20,00 €	1,4937 €	40,00 €	1,49 €
Venizy	105,00 €	2,89 €	40,00 €	1,91 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PROTECTION DE LA RESSOURCE – REDEVANCE POUR PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 4 voix contre (M. CARRA avec le pouvoir de Mme DA COSTA, M. COURSIMAULT avec le pouvoir de M. BLAUVAC), et 38 voix pour :

- **DECIDE** d'appliquer les redevances prélèvement votées en 2024 par les communes et/ou syndicats pour la première facturation de l'année 2025 tels que définies dans le tableau ci-dessous avec application du prorata temporis ;
- **APPROUVE** les redevances prélèvement pour l'année 2025 tels que définies dans le tableau ci-dessous pour la 2ème facturation avec application du prorata temporis ;

TARIF 1 ^{ERE} FACTURATION ANNEE 2025 <i>Reprise des redevances prélèvement votées par les communes et syndicats</i>		TARIF 2 ^{EME} FACTURATION ANNEE 2025		
Communes	Redevance par commune au m ³	Rendement	Redevance pour Rendement à 100%	Redevance par commune au m ³
Communes recouvertes par le SIAEP de St- Florentin	0,15 €	47%	0,0759 €	0,1615 €
Brienon-sur-Armançon	0,051 €	39%	0,0759 €	0,1946 €
Saint-Florentin	0,00 €	68%	0,0759 €	0,1116 €
Neuvy-Sautour	0,07 €	66%	0,0759 €	0,1150 €
Venizy	0,00 €	32%	0,0759 €	0,2372 €
Champlost	0,07 €	41%	0,0759 €	0,1851 €
Mont-Saint-Sulpice	0,09 €	64%	0,0759 €	0,1186 €
Chemilly	0,08 €	81%	0,0759 €	0,0937 €
Beaumont	0,08 €	81%	0,0759 €	0,0937 €
Ormoy	0,00 €	57%	0,0759 €	0,1332 €
Bellechaume	0,00 €	58%	0,0759 €	0,1309 €
Héry	0,095 €	85%	0,0759 €	0,0893 €
Seignelay	0,09 €	77%	0,0759 €	0,0986 €
Esnon	0,00 €	71%	0,0759 €	0,1069 €
Paroy-en-Othe	0,00 €	80%	0,0759 €	0,0949 €
Mercy	0,06 €	41%	0,0759 €	0,1851 €
Lasson	0,00 €	93%	0,0759 €	0,0816 €
Hauterive	0,1189 €	91%	0,0759 €	0,0834 €
Chailley	0,05 €	77%	0,0759 €	0,0986 €

• **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PROTECTION DE LA RESSOURCE – ANIMATION DES BASSINS D’ALIMENTATION DE CAPTAGE – PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D’AGRICULTURE DE L’YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 abstention (M. FERRAG), et 41 voix pour :

- **APPROUVE** la poursuite des actions d’animations sur les Bassins d’Alimentation de Captage de la « Croix rouge » (Brienon/Armançon), de « Lauduchy » (Champlost) et du « Puits des Perrières » (Lasson) ;
- **ACCEPTÉ** la poursuite des démarches techniques déjà initiées sur ces captages ;
- **APPROUVE** le contrat avec la Chambre d’Agriculture de l’Yonne pour l’année 2025 ;
- **SOLLICITE** l’accompagnement financier de l’Agence de l’Eau Seine Normandie à hauteur de 80 % du montant d’opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de cette délibération la signature du contrat et la sollicitation des subventions auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE TENNISTIQUE – AGRANDISSEMENT DES COURTS DE PADEL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le programme de travaux suivant :

Postes	Montant HT
Travaux	
Terrassement- VRD	122 000 €
Fondations	24 000 €
Bâtiment & Equipements sportifs	177 000 €
Electricité et plomberie	27 000 €
TOTAL	350 000,00 €
Ingénierie	
Maitrise d’œuvre	8 400,00 €
Etude de sols	1 600,00 €
Géomètre	1 700,00 €
CSPS	1 200,00 €
Bureau contrôle – ouverture établissement	1 200,00 €
TOTAL	14 100,00 €
COUT GLOBAL D’OPERATION	364 100,00 €

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Montant	%
Etat (DETR)	109 230 €	30
Etat (ANS)	72 820 €	20
Région (Sectoriel)	54 615 €	15
Fédération Française de Tennis via le Club	50 000 €	14
Fonds propres	77 435 €	21
TOTAL	364 100 €	100

- **AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions et autres appuis financiers ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION – ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DE L'ARMANCON (EPAGE) – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la modification des statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) de l'Armançon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – CESSION DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES 37 AVENUE DU GENERAL LECLERC A SAINT-FLORENTIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la cession, Mesdames Dorothée FOSSAT et Anne Sophie MAUPOIX, associées de la Sarl ASD ou à toute société s'y substituant, au prix de 300 000 € (TROIS CENT MILLE EUROS) hors frais et taxes, d'un ensemble immobilier, sis 37 avenue du Général Leclerc à Saint Florentin dont le descriptif est le suivant :
Ensemble comprenant :
 - sous-sol : salle de réunion et de pause, espaces de stockage. Seule la salle de réunion bénéficie de lumière naturelle
 - RDC arrière : bureau et sortie sur cour
 - RDC avant : entrée, accueil public, bureaux, local technique, sanitaires.
 - 1er étage arrière : bureau
 - 1er étage avant : bureaux, sanitairesLe palier est de type cathédrale, avec une grande verrière en hauteur apportant de la luminosité,
 - niveau des combles arrière : salle de réunion avec fenêtre donnant sur la cour
 - niveau des combles avant : compartimenté en 3 salles d'archives, pas d'éclairage naturelCour à l'arrière avec plusieurs places de stationnement privatif et 3 places devant

Le tout sur la parcelle cadastrée AV 273 d'une surface d'environ 391 m²

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature du compromis de vente et de l'acte authentique de cession.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – DECLASSEMENT DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES 37 AVENUE DU GENERAL LECLERC A SAINT-FLORENTIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que la désaffectation de l'immeuble cadastré AV 273 pourra intervenir dans un délai de 7 mois ;

- **DECIDE** son déclassement du domaine public à la date du transfert du siège de la Communauté de communes Serein et Armance dans un bâtiment en cours de requalification ou au plus tard au 31 décembre 2025 ;
- **CONFIRME** la décision de cession de ce bien ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE**, les modifications apportées au tableau des effectifs tel que défini ci-dessous ;

AGENTS TITULAIRES							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	POSTE	CATEGORIE	POSTE	POSTE POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET	MODIFICATIONS APPORTÉES
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	C	1	1		1 Passage Adjoint Administratif à Adjoint Administratif 2ème classe

AGENTS CONTRACTUELS							
FILIERE CULTURELLE							
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique	Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique de 2ème catégorie	Directeur Ecole de Musique	A	1	1		Nouveau Directeur au 01/06/2025
FILIERE TECHNIQUE							
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	Adjoint au chef technique	C	1	1		CDD au 05/05/25

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – TAXE CFE – FPZ 2025 – CONSERVATION FRACTION DU TAUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en réserve de 0,03 % correspondant à la capitalisation du taux de CFE FPZ,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 657381 -Subvention budget annexe PORT	4 329.67 €
- 611 – Prestation de services	- 132 349.22 €
- 657381 – Subvention budget annexe Centre Aquatique	121 353.17 €
- 023 – Virement section d'investissement	7 417.23 €
<u>Total</u>	750.85 €

- **Recettes de Fonctionnement :**

- 002 – Affectation de résultat	750.85 €
<u>Total</u>	750.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**

- 4581 : Opération pour comptes de tiers (travaux fibre)	59 940.00 €
- 20415342 – Subvention budget annexe centre aquatique	7 417.23 €
<u>Total</u>	67 357.23 €

- **Recettes d'Investissement :**

- 4582 : Opération pour comptes de tiers (travaux fibre)	59 940.00 €
- 021 – Virement à la section de fonctionnement	7 417.23 €
<u>Total</u>	67 357.23 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE PORT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- 002 – AFFECTATION DE RESULTAT	- 4 329.67 €
- 77 – SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	+ 4 329.67 €
<u>TOTAL :</u>	0.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- 001 - AFFECTATION DE RESULTAT	5.00 €
<u>TOTAL :</u>	5.00 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de fonctionnement :**

- 002 – Résultat d'exploitation reporté 59 436.76 €

Total 59 436.76 €

- **Recettes de fonctionnement :**

- 002 – Résultat d'exploitation reporté - 61 917.01 €

- 74 – Subvention budget principal 121 353.77 €

Total 59 436.76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Recettes d'investissement :**

- 1068 – Autres réserves - 7 417.23 €

- 1315 – Subvention budget principal 7 417.23 €